

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 28 mars 2024

Etaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Abdelkrim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme CARON a donné pouvoir à Mme SYLVAIN
Mme EUSEBE a donné pouvoir à Mme WATERLOT
Mme COUCHOT a donné pouvoir à M. LANTERI
Mme BENICHOU a donné pouvoir à M. LACHAS

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours

Mme JOSÉ a rejoint la séance à 20h32, à partir de la délibération relative à l'élection d'un adjoint au Maire, après avoir donné procuration à Mme DISANT
M. BOULTAME a rejoint la séance à 20h33, à partir de la délibération relative à l'élection d'un adjoint au Maire
M. DAOUDI a rejoint la séance à 21h10, à partir de la délibération relative à l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS, après avoir donné procuration à M. ROLLET puis a quitté la séance à 00h22 après le vote des subventions

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20240403-1-2-04-2024-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Madame Simone DUFAYET est désignée secrétaire de séance.

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 1.2/04/2024

NOMENCLATURE ACTES :

5.1 Election exécutif

OBJET : ELECTION D'UN ADJOINT SUPPLEMENTAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Madame Lydia CHEVALIER, 1^{ère} adjointe au Maire, en charge de l'administration générale,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU l'article L.2122-4 du code général des collectivités territoriales selon lequel le Conseil municipal élit le Maire et ses adjoints parmi ses membres,

VU l'article L.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales selon lequel, en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues pour le Maire

VU la délibération n° 2/10/2023 portant création de huit postes d'adjoints au Maire,

VU la délibération n° 1.1/04/2024 relative à la création d'un poste d'adjoint supplémentaire et portant à 9 le nombre de postes,

CONSIDERANT la constitution d'un bureau électoral composé d'un secrétaire (Madame Simone DUFAYET) et de deux assesseurs (Monsieur Guillaume MERLET et Monsieur Rida BOULTAME),

CONSIDERANT que l'élection d'un seul adjoint se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

CONSIDERANT les candidatures de Madame Coralie LARDET-ROMBEAUX et de Monsieur Bruno LE CUNFF,

CONSIDERANT les résultats du vote suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 17
- Nombre de voix obtenues
 - Coralie LARDET-ROMBEAUX : 25
 - Bruno LE CUNFF : 5

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ AU SCRUTIN SECRET**

DÉCIDE À LA MAJORITE ABSOLUE

ARTICLE 1 : DE PROCLAMER Madame Coralie LARDET-ROMBEAUX 9^{ème} adjointe au Maire.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**



Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne :

.....

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.